

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 7
contre : 0
abstention : 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Convention 2026 avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de fourrière de la Société de Protection des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne (SPA 87).

Comme le prévoit le code rural (article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime), les mairies sont tenues de disposer d'un lieu de dépôt et d'un service défini de fourrière pour la prise en charge des animaux domestiques trouvés sur leur territoire.

Depuis sa création, la Société de Protection des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne assure cette mission de gestion du service de fourrière au niveau départemental.

Le montant de la redevance est calculé au prorata du nombre d'habitants. Pour 2026, la cotisation, fixée par la convention, est de 1,22€ par habitant (1,20€ en 2025), soit un montant de 1 004,06€.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 votes pour et 6 abstentions, autorise le Maire à signer la convention avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne et à verser à l'organisme la somme de 1004,06€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026
Le Maire,
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260605-2026_48-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Admission de créances en non-valeurs

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'état d'admission de créances en non-valeurs sur le budget principal que lui a adressé le Trésorier, pour un montant total de 1355,64€, liés à des non-paiements de cantine et d'ALSH.

Il précise également que l'admission en non-valeur doit être approuvée par délibération et que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose l'admission de créances en non-valeurs pour un montant de 1355,64€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRÉ
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 087-218707107-20260605-2026_47-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représentés : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

**Observation de la Préfecture de la Haute-Vienne
sur la délibération n° 2026-22 du 9 avril 2026**

Par courrier du 29 avril 2026, la Préfecture de la Haute-Vienne nous demande le retrait de la délibération n° 2026-22 du 9 avril 2026 portant désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) au motif que cette compétence est une compétence obligatoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix.

Le Maire propose à l'assemblée de retirer cette délibération.

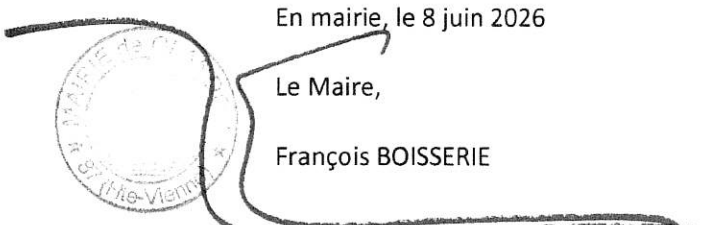
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2026-22 du 9 avril 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026
Le Maire,
François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRÉ
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 087-218707107-20260605-2026_46-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

**Désignation d'un conseiller titulaire de la commune
pour siéger au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)**

Suite au décès de Monsieur Jean Philippe GUYOT, Conseiller Municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué pour siéger au Syndicat Energies Haute-Vienne.

Le Maire propose de désigner M. Eric CHARIOUX.

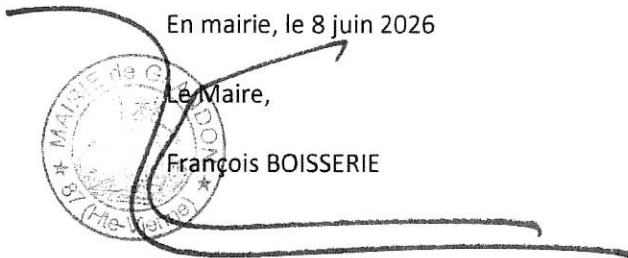
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne M. Eric CHARIOUX pour siéger au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026
Le Maire,
François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

SYDED 87 – Désignation d'un élu référent déchets et économie circulaire

Le SYDED 87 (Syndicat Départemental d'Énergies et de Déchets de la Haute-Vienne) est un organisme public qui agit pour la gestion des déchets et la transition énergétique sur son territoire. Sa mission principale est de réduire la production de déchets et d'améliorer leur valorisation. Il organise la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers en lien avec les collectivités locales.

Le SYDED 87 développe aussi des actions de sensibilisation auprès des habitants pour encourager le recyclage et la réduction des déchets. Il met en place des équipements comme des déchèteries et des centres de traitement.

Le SYDED 87 demande qu'il soit désigné parmi les conseillers municipaux un élu référent déchets et économie circulaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Eric CHARIOUX référent déchets et économie circulaire au SYDED 87.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ADIL 87 pour l'année 2026

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) 87 est un organisme public qui informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées au logement.

Ses principales ressources financières proviennent des subventions de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels comme les caisses d'allocations familiales ou les organismes du logement social. Elles accompagnent les particuliers dans leurs démarches concernant les loyers, les prêts immobiliers, les aides au logement ou encore les litiges locatifs.

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion de la commune à l'ADIL 87 pour l'année 2026. La cotisation pour la commune pour l'année 2026 s'élève à 0,150€ par habitant, soit 123,45€ (121,21€ en 2025).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune à l'ADIL 87, pour l'année 2026, pour un montant de 123,45€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Demande de subvention des restaurants du Cœur et de l'association « Compagnie Les Petits Riens »

Le Maire donne lecture des demandes de subvention pour l'année 2026 des restaurants du cœur et de l'association de Glandon « Compagnie Les petits Riens » et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	Subvention versée en 2025	Proposition 2026
Association « Compagnie Les Petits Riens »	120€	120€

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

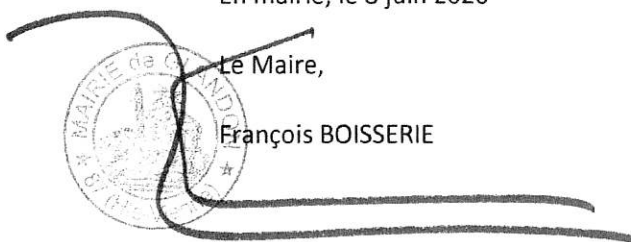
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Adhésion au CAUE 87

Le CAUE 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans le respect des caractéristiques du territoire local. Il accompagne les maîtres d'ouvrages publics ou privés dans leur prise de décision et dans leur relation à la maîtrise d'œuvre, par un apport pédagogique et technique.

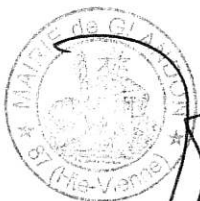
Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au CAUE 87. La cotisation est fonction du nombre d'habitants et pour la commune s'élève à 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 87 pour un montant de 250€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Commission communale des impôts directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instituée par l'article 1650 du Code général des impôts, constitue une instance essentielle de collaboration entre la commune et l'administration fiscale.

Présidée par le maire ou son représentant, elle participe à la bonne connaissance de la matière imposable sur le territoire communal et contribue ainsi à une répartition plus juste et plus équitable de la fiscalité locale.

La commission est consultée notamment sur les évaluations des propriétés bâties et non bâties, les changements affectant les immeubles ainsi que sur la mise à jour des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du CGI, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants. Les commissaires sont choisis parmi les contribuables de la commune ayant une bonne connaissance du territoire communal.

Le conseil municipal propose une liste de candidats, puis les membres de la commission sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques. Le mandat des commissaires suit celui du conseil municipal.

Une liste en nombre double (24 personnes) est demandée.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, propose les noms suivants :

Titulaires :

1 – MAZAUDON Didier
19 route de la Valade 87500 Glandon
2 – DUBOIS Lucienne
11 rue de Toine 87500 Glandon
3 – DESCHAMPS Daniel
15 rue du 19 mars 1962 87500 Glandon
4 – MAZAUDON Michel
3 rue de Vergnaud 87500 Glandon
5 – GARRY Fabrice
1 route de Ventaux 87500 Glandon
6 – LATHIERE Christian
34 rue de Moissac 87500 Glandon
7 – JAYAT Raymond
6 route de la Faurie 87500 Glandon
8 – ROUCHUT Yvette
21 rue de Toine 87500 Glandon
9 – BERLAND Laurent
La Bachelierie du Midi 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
10 – PILLARD Carole
51 route de la Ribière 87500 Glandon
11 – JAYAT Jean Claude
1 route de Vergnaud 87500 Glandon
12 – PASSERIEUX Claude
88 route de Quinsac 87500 Glandon

Suppléants :

1 – BRISON Christian
75 route de Moissac 87500 Glandon
2 – CHABAUD Gérald
16 allée des Châtaigniers 87500 Glandon
3 – MARTIN Georges
23 route du Mas Girandeix 87500 Glandon
4 – GRELET Georges
9 rue François Machefer 87500 Glandon
5 – DUPRON Michel
11 rue de Moissac 87500 Glandon
6 – CHARLIAC Alain
10 route de la Valade 87500 Glandon
7 – CHOULY Bernard
5 route du Verdier 87500 Glandon
8 – DEMAY Jean-Jacques
10 Impasse du Mas Barteix 87500 Glandon
9 – MASSALOUX Fabrice
35 Route de Payzac 87500 Glandon
10 – ROUCHUT Roger
9 rue de l'Etang Neuf 87500 Glandon
11 – BURGUET Stéphane
47 route de Ségur 87500 Glandon
12 – MEYZIE Jean-Michel
44 Route de la Ribière 87500 Glandon

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026



Le Maire,

François BOISSERIE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
représenté : 1
votants : 13
exprimés : 13
pour : 13
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur François BOISSERIE, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur Patrice DELAGE, Madame Valérie LECOMPTE, Monsieur Gérard DESCHAMPS, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur Denis CLUNIAT, Monsieur Stéphane CHEVAL, Madame Tina LUONG, Madame Virginie GRAVOUIL, Madame Nathalie CADIER et Monsieur Eric CHARIOUX

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame Corinne DESSOLAS

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite au décès de Monsieur Jean Philippe GUYOT, conseiller municipal, et conformément aux dispositions de l'article L.258 du Code électoral, le siège devenu vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste sur laquelle l'élu décédé a été proclamé élu.

En conséquence, Madame Virginie GRAVOUIL, candidate inscrite sur ladite liste, est installée en qualité de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Jean Philippe GUYOT.

Le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de cette installation et l'informe également que le tableau du Conseil municipal (ci-joint) a été mis à jour et transmis à la Préfecture de la Haute-Vienne.

L'assemblée prend acte de l'installation de Mme Virginie GRAVOUIL en qualité de conseillère municipale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 8 juin 2026

Le Maire,

François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
représenté : 1
votants : 12
exprimés : 12
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Monsieur CLUNIAT Denis, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame LUONG Tina, Madame Virginie GRAVOUIL et Monsieur CHARIOUX Eric

ABSENTS EXCUSES : Madame Yannick FAURE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame CADIER Nathalie et Madame Corinne DESSOLAS

Election des délégués aux élections sénatoriales

Les élections sénatoriales de 2026 auront lieu le 27 septembre 2026.

Selon l'article L. 288 du Code électoral, dans les communes de moins de 1000 habitants l'élection des délégués titulaires et celle des suppléants ont lieu séparément. Le Conseil Municipal procède à celles des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Les candidats peuvent se présenter isolément ou sur une candidature « groupée » qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. Les règles ayant trait à la parité ne s'appliquent pas.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Pour la commune de Glandon, le Maire indique que le Conseil Municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le Maire demande aux conseillers souhaitant faire acte de candidature de se faire connaître. Il est ensuite procédé au vote.

Les conseillers municipaux élus sont les suivants (PV joint à la présente délibération) :

- Délégués :
 - M. Patrice DELAGE
 - Mme Valérie LECOMPTE
 - Mme Yannick FAURE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

- Suppléants :

- o M. Denis CLUNIAT
- o M. Gérard DESCHAMPS
- o Mme Viviane BREUIL AUGER

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 5 juin 2026



Le Maire,

François BOISSERIE